

REGLEMENT PARTICULIER MONTEE HISTORIQUE D'ARLES-CORSAVY

ARTICLE 1. ORGANISATION

Organisateur administratif : **ASAC 66**, responsable M. Alain DESSENS
Organisateur technique : **Vallespir Retro Courses** responsable M. LOPEZ José-Louis
Ces deux entités organisent en association, les 9 & 10 mai 2020, une épreuve dénommée
2^{ème} Montée Historique de Corsavy.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro 147 en date du 20/02/2020

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu par la FFSA.

COMITE D'ORGANISATION

Président : **José-Louis LOPEZ**
Trésorier : **Elisabeth RIBES**

Secrétaire : **Brigitte BOBO**
Secrétariat de l'épreuve : Vallespir Retro Courses c /° Elisabeth RIBES le Bonabosc
66150 Arles sur Tech E-mail : vrc66@orange.fr

Permanence de l'épreuve :

Lieu la bally
Date : 9 mai 2020
Horaires : 8H30 à 19H00
sur la ligne de départ de 7H45 à 19H00 dimanche 10.

1.1 OFFICIELS

Directeur de Course : **Gérard GHIGO**

Chef de poste à l'arrivée : **René LAFON**
Commissaire Technique : **Robert CORBET**
Encadrement MONTEE HISTORIQUE **Cyrille XIFFRE**

Medecin à pourvoir

1.2. HORAIRES

4 mai 2020- Clôture des engagements.
6 mai 2020 - Publication de la liste des engagés.

Samedi 9 mai 2020

9H00/13H30 - Vérifications Administratives et Techniques parc des sports, la Baillie 66150 Arles/Tech
13H45 - Briefing / **Présence obligatoire : Parking Hôtel les Glycines**
14H/19H - Montées .

Dimanche 10 mai 20

8H00 - Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.
8H15 - Départ en convoi. après les VHRS
8H - Briefing / **Présence obligatoire** ligne de départ / D43

9H00/12H15 - 1 à 2 montée(s),
12h30/13h20 - Parc de regroupement /pause déjeuner salle des fêtes 66150 Corsavy
13H30/18H30 - 2 montées minimum.

1.3. VERIFICATIONS

Les participants devront présenter aux vérifications administratives leur permis de conduire, assurance, carte grise, contrôle technique, licence ou Titre de Participation Régularité et avec leur voiture aux vérifications techniques.

Les vérifications techniques portent sur l'état général de la voiture, état des pneus pneumatiques, vérification du niveau de liquide de frein et fixation de la batterie.

Un extincteur de 2 kg est obligatoire, présence de ceintures de sécurité, 2 gilets fluorescents et un triangle de signalisation. A la suite de ces vérifications l'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule considéré comme non conforme, si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé de dédommagements.

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'organisateur contractera une assurance en responsabilité civile (garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber) selon la réglementation en vigueur, et ce pour l'intégralité de la manifestation.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONCURENENTS ET EQUIPIERS

3.1. CONCURENENTS ADMIS

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipier(s) (1 seul par montée).

Le pilote doit être en possession du permis de conduite en cours de validité.

L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans. Chaque personne à bord doit être titulaire d'une licence ou d'un titre de participation.

3.1.1 ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le 4 mai 2020

Dispositif de sécurité conforme au règlement standard & RTS de courses de côtes FFSA (Idem VHRS , 1 dépanneuse au départ et postes de commissaires ...°

Les frais de participation sont fixés à 110 jusqu'au 27 avril 2020 130€ au delà + éventuel titre de participation FFSA (soit respectivement 220 et 260 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements le 4 mai 2020 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 90 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

3.2 LICENCES

Les pilotes ou équipier(s) doivent être titulaires :

- soit d'une licence concurrent conducteur valable pour l'année en cours, minimum ICCR (Internationale Concurrent Conducteur régularité) ou NCCR (Nationale Concurrent Conducteur Régularité)
- soit d'un Titre de Participation Régularité
TPNR (National Régularité), TPNRM (National Régularité Montagne)

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/1990.

4.2. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. Minimum la norme CE. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le dispositif de sécurité doit être conforme au règlement standard et RTS des courses de côte FFSA.

ARTICLE 6. DEROULEMENT DE LA MONTEE HISTORIQUE

A la discrétion de l'organisateur, les participants partiront, dans l'ordre décroissant des numéros établi, après les VHRS, et ce tout au long de la manifestation.

Les voitures de Tourisme se présenteront en début de chaque phase de démonstration. Avant chaque phase de démonstration, le directeur de course et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée pourra se voir refuser le départ et ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes.

En cas d'abandon, le concurrent devra informer la direction de course.

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et dépassements étant formellement interdits.

Les concurrents dont les agissements (manoeuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportive) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres concurrents et/ou sa propre sécurité, pourront être disqualifiés tout moment de la démonstration.

La mise en parc fermé n'est pas obligatoire.

La montée historique se court sur la D43 entre Arles sur Tech et Corsavy sur une distance de 4.580 Kms.

Départ : sur la D43 en direction de Corsavy, 250 m après le panneau de sortie d'Arles sur Tech.

Arrivée : sur la D43 en direction de Corsavy, 110 m avant le panneau d'entrée de Corsavy.

Parc de départ : parc des sport la Baillie -Arles sur Tech.
Acheminement en convoi entre le parc et la ligne de départ.
Retour en convoi en direction du parc fermé.
Parc fermé : salle des fêtes d'Arles sur Tech.

ARTICLE 8. PUBLICITE

L'organisateur se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités obligatoire(s) sur les voitures. Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 9. PRIX

Les participants pourront recevoir un souvenir de la manifestation

PROVISoire